

Le service civique pour les jeunes décrocheurs

Qui est concerné ?

Des jeunes **de 16 à 25 ans**

Qu'est-ce que c'est ?

Un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois.

Pourquoi ?

Accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

Où ?

Auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Comment ?

Une mission de service civique, c'est en moyenne 35 heures (minimum 24 heures par semaine et maximum 48 heures) réparties au maximum sur 6 jours.

La formule à plein temps

Elle s'adresse à **des jeunes autonomes** qui pourraient profiter d'une expérience professionnelle pour reprendre confiance en eux et se projeter dans un projet personnel et professionnel.

C'est un service civique classique avec :

- accompagnement par un **tuteur** de l'Éducation nationale
- réalisation de **3 entretiens de positionnement** (début, milieu, fin de la mission)
- élaboration d'un **projet personnel et professionnel** du jeune tout au long de la mission pour lui proposer impérativement des solutions à l'issue de la mission de service civique.

La formule en alternance

Elle convient à des jeunes nécessitant un **suivi plus important** et qui n'ont pas de projet professionnel précis.

C'est une formule mixte entre le service civique et un établissement scolaire :

- le jeune est en mission **3 jours** par semaine et **2 jours** en établissement scolaire
- en établissement scolaire trois activités lui sont proposées :
 - **activité de bilan** du déroulement de la mission (1 h)
 - **activité éducative et de remise à niveau** scolaire (4 h)
 - **activité d'élaboration du projet professionnel** (5 – 7 h)